



Service : Assemblées, affaires juridiques  
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 18 JUIN 2020**

**L'AN DEUX MIL VINGT, le 18 juin à dix-neuf heures** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, à LE CREUSOT (71 200), en téléconférence, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean- François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Alain BALLOT - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Jean-Paul LUARD - M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Cyril GOMET - Mme Danielle GOSSE - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PIGEAU - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Guy SOUVIGNY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**Ont également participé à la séance (sans droit de vote) du conseil de communauté compte tenu de la prolongation de leur mandat :**

M. Philippe BAUMEL - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Sylvie LECOEUR - M. Olivier PERRET

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Marie-Odile RAMES (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. Michel TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
Mme Chantal LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)  
Mme Marie-Lise GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
M. Gilbert COULON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Lionel DUPARAY

## MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

**M. le Président.**- Nous sommes en direct. Je fais l'appel.

*(Le Président procède à l'appel)*

Je vous rappelle qu'il y a aussi des personnes qui participent à ce conseil de communauté mais qui ne peuvent pas voter. Ils peuvent présenter des rapports, participer aux débats. En revanche, ils ne sont pas comptabilisés dans le quorum et ne peuvent pas voter. Les élus concernés sont Philippe BAUMEL, Pierre-Etienne GRAFFARD, Jean-Marc HIPPOLYTE, Sylvie LECOEUR et Olivier PERRET.

### Désignation du secrétaire de séance

*M. Lionel DUPARAY est désigné secrétaire de séance.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.  
Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs)*

**M. le Président.**- Je souhaite bien évidemment la bienvenue aux nouveaux élus communautaires puisque vous êtes un certain nombre. Pour un premier conseil, c'est un petit peu particulier et original. C'est votre premier conseil, donc bienvenue ! Et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille. Je vais, si vous le permettez mes chers collègues, avant que nous passions à l'examen des délibérations, vous dire quelques mots compte tenu du contexte, j'en ai l'habitude avant chaque conseil.

Le monde traverse une crise sans précédent qui remet en cause tous nos repères, frappe de plein fouet nos entreprises, bouleverse notre société, fragilise le monde associatif, culturel, sportif... Si nous pouvons nourrir l'espoir que, sur le plan sanitaire, le pire est derrière nous, il nous faut, collectivement, apprendre à nous adapter et imaginer de nouveaux modèles pour rebondir.

Je voudrais remercier, et je le fais au nom de nous tous si vous me le permettez, les soignants pour leur inlassable dévouement dans des conditions très difficiles. J'ose espérer que l'Etat saura tirer les enseignements de cette crise et remettra en cause les Plans régionaux de santé. Car cette pandémie a douloureusement démontré à quel point nous avons besoin de nos hôpitaux, des hôpitaux de proximité particulièrement, de nos professionnels de santé, de moyens dans les EHPAD, les structures médico-sociales, les résidences pour personnes âgées...

Je voudrais aussi saluer tous ceux qui ont permis que la vie continue tant bien que mal pendant le confinement : les services de secours, les forces de sécurité, les personnels des commerces, les auxiliaires de vie, les personnes qui ont donné de leur temps pour faire des courses, fabriquer des masques, les nombreux bénévoles... Je ne saurais bien entendu les citer tous. Chacun se reconnaîtra. Et puis, saluer les actions des élus d'une manière générale, des maires durant cette crise qui ont su faire face parfois avec peu de moyens, parfois dans l'incertitude, pour assurer le service public nécessaire dans des périodes de crise, quelles que soient ces crises. Les élus étant les premiers à enclencher les moyens permettant d'assurer le service public et à être au contact de la population.

En France, nous avons la chance de pouvoir compter sur le service public et, dans cette situation inédite, nous mesurons toute sa raison d'être. Ce n'est pas nouveau. Ce que je dis, vous me l'avez entendu dire très souvent, conseil après conseil. Quand les choses vont mal, le service public est sans doute le dernier rempart ; celui qui permet de résister. Cette crise nous l'a une fois de plus

démontré.

En tant que président, je suis très fier de nos agents qui ont souvent bravé leurs craintes légitimes pour « faire communauté urbaine », au même titre que le président de la République, tout à fait au début de la crise et de l'épidémie, a dit aux Français qu'il fallait « faire nation ». Très rapidement, la communauté et ses délégataires se sont organisés pour maintenir la collecte et le tri des déchets, une offre de transport, le service de l'eau et de l'assainissement, la propreté et la sécurité des espaces publics...

Je voudrais ici remercier tout particulièrement ces personnels qui ont été contraints de sortir du confinement pour assurer leurs missions. Mais je n'oublie pas non plus tous les agents en télétravail qui ont contribué, eux aussi, à maintenir la continuité du service public. Et j'associe bien entendu les agents des communes qui ont travaillé main dans la main avec les agents communautaires quand cela a été nécessaire.

Pour en revenir à l'ordre du jour, le premier vice-président, Hervé MAZUREK, va vous présenter dans quelques instants une série de questions financières. Loin de moi l'idée de lui voler la vedette ! Mais je voudrais souligner quelques points majeurs qui ressortent des éléments financiers qu'il va présenter tout à l'heure.

Sur l'ensemble de ce mandat, la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de faire face à la baisse massive notamment de la DGF, la Dotation globale de fonctionnement, dans le cadre de la participation des collectivités au redressement des finances publiques. On a peut-être tendance à l'oublier mais, en début de mandat, rappelez-vous le niveau d'effort économique qui était demandé aux collectivités pour le redressement des finances. Pour la communauté urbaine, mes chers collègues, la perte cumulée de la DGF entre 2014 et 2019 s'élève à 19 millions d'euros.

Malgré cela, la collectivité a maintenu un niveau élevé d'investissement sans augmenter la pression fiscale. Toujours sur la période 2014-2019, plus de 106 millions d'euros ont été investis sur le seul budget principal. 106,5 millions d'euros exactement. Et, tous budgets confondus avec les budgets annexes, ce sont presque 140 millions d'euros que nous avons investis avec toutes les économies qu'il fallait faire en parallèle.

Permettez-moi d'affirmer que nous avons su relever les défis pour maintenir notre territoire dans une véritable dynamique de développement !

Cette bonne gestion va nous permettre de jouer pleinement notre rôle dans la relance économique. Nous allons ainsi pouvoir contribuer à un niveau élevé au Pacte territorial qui a été proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté aux EPCI. J'en profite pour remercier chaleureusement la présidente de Région, Marie-Guite DUFAY, son exécutif, et Jean-Claude LAGRANGE, son vice-président à l'économie. Ils ont œuvré sans relâche pour mettre sur pied des aides complémentaires à celles de l'Etat, en concertation, comme je le disais, avec les intercommunalités.

Ce pacte cible les entreprises de 0 à 10 salariés et a évolué au fur et à mesure des échanges que nous avons eus avec la Région. Aujourd'hui, ce pacte est établi. Ce sont donc de petites entreprises de 0 à 10 salariés qui pourront en bénéficier. Ce dispositif est composé de deux volets : un fonds d'avances remboursables et un fonds territorial. Concernant le fonds territorial, la Région prévoyait une contribution de la communauté urbaine de près de 100 000 euros. A peu près 1 euro par habitant. J'ai souhaité, et c'est ce que j'ai proposé à la fois à l'exécutif

communautaire mais aussi aux maires, dans le cadre des conférences des maires, de porter bien plus haut ce niveau, de le porter à 500 000 euros, afin que la somme des participations régionales et communautaires atteigne 1 million d'euros. Le fonds d'avances remboursables sera quant à lui doté de près de 400 000 €, financés par la Banque des Territoires, la Région et la communauté urbaine.

Parce qu'il est difficile aussi d'évaluer les demandes que nous allons recevoir et que nous méconnaissons à l'heure actuelle et puis aussi peut-être parce qu'il faudra s'adapter et inventer d'autres dispositifs, j'ai souhaité qu'une enveloppe supplémentaire de 400 000 euros soit réservée au soutien du secteur économique.

Au total, ce sont donc plus de 1,8 million d'euros, presque 2 millions, qui seront mobilisés pour aider nos entreprises, dont plus de 1 million apporté par la communauté urbaine. C'est, je le souligne, parce que nous avons su préserver notre santé financière que nous pouvons dégager une telle somme en cette période cruciale pour aider nos entreprises à surmonter la crise.

Enfin, en complément, j'ai souhaité également que la communauté urbaine organise à l'automne ce que j'ai appelé les « Assises de la relance économique ». Fin mai, un questionnaire a été adressé à plus de 2 500 acteurs économiques : privés, publics et parapublics. J'ai souhaité que tous ces acteurs contribuent à la préparation de nos assises au travers d'une plateforme dite « contributive », où chacun peut nous faire remonter et nous fait remonter déjà ses contributions dans la perspective des assises pour ce que deviendra, ce que sera l'intervention économique de la communauté urbaine. Nous allons enregistrer toutes ces contributions, c'est ce que nous faisons actuellement pour qu'à la fin de l'été, tout cela soit analysé, synthétisé, restitué de manière à pouvoir construire avec eux ce plan de relance. J'en suis persuadé, c'est ensemble, dans l'intelligence collective que nous trouverons les voies et les moyens de dessiner l'économie de demain en confortant certains dispositifs déjà en place et en abandonnant peut-être d'autres. Et puis, surtout, en inventant de nouveaux modèles qui soient plus pertinents, qui collent plus à la réalité de ce que nous vivons aujourd'hui et qui nous permettent un développement sans doute plus juste, plus solidaire et qui renforce le territoire. Voilà, mes chers collègues, ce que je tenais à dire en propos liminaire avant d'examiner les délibérations. Bien sûr, vous pourrez réagir sur le dispositif que je viens d'évoquer tout à l'heure lorsque nous examinerons les questions financières. A ce moment-là, bien entendu chacun pourra intervenir comme il le souhaite puisque, comme je le disais, c'est le compte administratif notamment qui nous permet de dégager les sommes pour le soutien à l'économie locale.

Je vous remercie de votre attention. Nous allons dès à présent examiner les délibérations.

## **I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

### **1. Modalités de vote et de tenue du conseil à distance**

**M. le Président.**- Nous avons une délibération qui est peut-être un petit peu redondante avec ce que j'expliquais tout à l'heure avant la prise en direct mais nous devons délibérer en tout état de cause sur ce qui concerne les modalités de vote et de tenue du conseil à distance. Nous devons bien entendu rendre public ces modalités. L'article 6 de l'ordonnance de 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité et le fonctionnement des institutions locales durant la période de crise sanitaire permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant. Dans ce cas, le président doit utiliser tous les moyens dont il dispose pour convoquer les membres de l'organe délibérant en leur précisant la technologie retenue. C'est

ce que nous avons fait. Les convocations aux réunions à distance de l'organe délibérant précisent les modalités techniques retenues par le président. Tel a été le cas dans la convocation que je vous ai adressée. La délibération précise également que la première réunion du conseil organisée selon ces règles doit permettre de déterminer et de valider par délibération les modalités d'identification des participants et celles d'enregistrement ainsi que les modalités de scrutin. Tel est l'objet de la présente délibération. En ce qui concerne le scrutin, l'article 6.2 de l'ordonnance précise que les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote à bulletin secret, le président reporte ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure qui ne pourra se tenir qu'en présence des élus et non pas de façon dématérialisée. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal soit par scrutin électronique. Nous avons choisi le scrutin avec appel nominal. Il est précisé qu'en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le président proclame le résultat du vote, ce qui va prendre un petit peu de temps mes chers collègues, je ne vous le cache pas, puisqu'il faudra que chacun se prononce après chaque délibération : pour / contre / abstention ou ne prend pas part au vote pour des raisons, y compris, et ça je pourrais le dire moi-même, de conflits d'intérêt. Nous essaierons peut-être de synthétiser si vous le permettez au moment des votes des délibérations financières, sur le compte administratif notamment et les budgets annexes qui en découlent et pour lesquelles généralement les votes sont identiques. Voilà l'essentiel de cette délibération : les modalités de scrutin. Nous devons délibérer sur cette proposition qui est faite, c'est-à-dire accepter ce qui nous est proposé en termes d'organisation de débats, approuver les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin décrites dans la présente délibération

Je vais donc proposer de passer au vote. Chacun à l'appel de son nom se prononcera et c'est enregistré. Je commence par l'ordre alphabétique.

(Le Président procède à l'appel)

Il est adopté.  
Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin décrites dans la présente délibération pour la tenue des conseils de communauté à distance.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.  
Nombre de votants : 71 (dont 5 pouvoirs)*

## **2. Délibération sur la délégation consentie au Président par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020**

**M. le Président.**- Nous continuons l'ordre du jour avec une délibération sur la délégation consentie au président par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020. Je ne vais pas forcément vous lire toute la délibération mais l'essentiel puisque le président de l'EPCI exerce par délégation l'ensemble des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles qui sont mentionnées du 7<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> alinéa de l'article L5211 du CGCT. C'est le choix qui a été retenu au sein de la communauté pour assurer la continuité du fonctionnement de l'institution sans qu'une autorisation préalable du conseil de communauté ne soit nécessaire. L'ensemble des conseillers communautaires a d'ailleurs été informé du recours à cette faculté par transmission électronique d'un courrier du 10 avril 2020. J'ai donc été amené à prendre ces décisions et à les faire signer, pour certaines, par le directeur général des services et la directrice générale adjointe comme la loi m'y autorise.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 prévoit que le président doit informer les conseillers communautaires des décisions qui ont été prises sur ce fondement. Il en rend compte également à la prochaine réunion de l'organe délibérant. Les conseillers communautaires ont été ainsi informés puisque les décisions prises leur ont été transmises par courriels au fur et à mesure de leur adoption. Voilà, mes chers collègues, la présente délibération. Il vous est donc proposé de prendre acte de ces décisions, de ne pas modifier, de ne pas mettre un terme à la délégation autorisée, de ne pas réformer les décisions prises, de confirmer que le président peut exercer par délégation l'ensemble des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles que j'ai énoncé tout à l'heure et préciser que, pendant toute cette durée, les décisions prises seront communiquées aux membres du conseil comme je l'ai expliqué également par courriel. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole à ce stade ? Je n'en vois pas. Donc je procède au vote. On va aller de plus en plus vite vous allez voir. On va s'améliorer ; soyez à vos micros.

(Le Président procède à l'appel)

*Le conseil décide :*

- *De prendre acte des décisions prises sur le fondement de l'article 1<sup>er</sup> II de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération ;*
- *De ne pas modifier et de ne pas mettre un terme à la délégation autorisée par l'article précité ;*
- *De ne pas réformer les décisions prises ;*
- *De confirmer que Monsieur le Président peut exercer, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales pendant toute la durée de l'état d'urgence ;*
- *Précise que pendant toute cette durée, les décisions prises seront communiquées aux membres du conseil par courriel et que le Président en rendra compte à chaque séance du conseil de communauté.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 70 (dont 5 pouvoirs)*

### **3. Création d'une prime exceptionnelle liée au Covid-19**

**M. le Président.**- Je passe à la délibération suivante qui est la création d'une prime exceptionnelle liée au Covid-19. Certains personnels ont eu des primes que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Dès que l'annonce été faite, les associations d'élus des autorités territoriales ont questionné le gouvernement pour demander s'il était possible que nous aussi, dans les collectivités, puissions accorder des primes à nos agents pour ceux qui étaient en première ligne avec les mêmes avantages que ceux dont pouvaient bénéficier d'autres agents publics ou privés, en matière fiscale, notamment mais aussi que la collectivité puisse bénéficier d'allègements de charges ou d'exonérations. Notre appel a été entendu et le gouvernement y a donné une suite favorable. Nous avons donc décidé au sein de la communauté d'accorder une prime pour les agents que nous avons estimé être en première ligne pendant la période difficile de confinement et la période la plus dure de la crise. Cela concerne environ 200 agents. 196 exactement. Nous sommes partis sur la base de 1 000 euros comme élément de base et ramenée à des jours d'intervention. En fonction du nombre de jours d'intervention, ces agents toucheront une prime plus ou moins importante. Bien entendu nous avons évoqué ce sujet avec les représentants du personnel qui ont accepté ces modalités et donc nous proposons d'accorder une prime de 26 euros par jour à ces 196 agents en fonction du nombre de jours

d'intervention, avec un minimum quand même de 52 euros. La moyenne est entre 300 et 400 euros de prime pour les agents en fonction, encore une fois, de leur mobilisation quand ils ont été sollicités. Ce que je peux dire c'est qu'à aucun moment la participation de ces agents, et c'est tout à leur honneur, n'a été conditionnée par le versement de cette prime. Il s'agit d'un élément important, je crois, qui démontre aussi l'état d'esprit. Dans les discussions que j'ai pu avoir avec les agents de collecte, les agents de voirie, quand je suis allé les voir, à aucun moment ils n'ont conditionné leur présence à cette prime mais il m'a semblé juste qu'ils puissent être reconnus au-delà de leur engagement en tant qu'agent public puisque c'est ça qui a guidé leur engagement en prenant des risques et en disant « nous représentons le service public, nous nous devons d'être présents ». J'ai dit que nous serions un certain nombre à le rappeler le moment venu quand tout ça sera passé auprès de la population aussi. Donc voilà ce qui vous est proposé, c'est d'accorder une prime pour ces agents. Nous vous proposons d'approuver la création de cette prime que nous allons leur verser. Je précise que cette prime n'est accordée qu'aux agents de catégorie B et C, uniquement pour leur travail du 17 mars au 10 mai inclus avec le fameux plancher que je vous ai donné tout à l'heure. Voilà, mes chers collègues. Alors je rectifie. Ce n'est pas 196 agents mais 201 agents. C'est le chiffre qui a été réactualisé ; ce qui représente un montant total d'environ 70 000 euros. Voilà mes chers collègues. Est-ce que certains souhaitent s'exprimer avant que je ne passe au vote ? Encore une fois, comme je ne vous vois pas tous à l'écran n'hésitez pas à vous manifester de vive voix si vous souhaitez parler. Non, pas d'expression. Je vais passer aux votes tout de suite.

(Le Président procède à l'appel)

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la création d'une prime exceptionnelle « Covid » selon les modalités suivantes : montant forfaitaire de 26 euros par jour de présence physique au profit des agents de catégorie B et C, pendant la période allant du 17 mars au 10 mai 2020 inclus. Un plancher de 52 euros sera appliqué pour tout agent ayant été présent moins de 2 jours,*
- *De prévoir cette dépense sur le budget principal – chapitre 012.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 70 votants (dont 5 pouvoirs)*

#### **4. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019**

**M. le Président.**- La délibération suivante est l'adoption du procès-verbal du dernier conseil. Est-ce qu'il appelle des remarques avant que je ne le fasse adopter ?

(Le Président procède à l'appel)

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

## **5. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales jusqu'au 30 mars 2020**

**M. le Président.**- Le compte-rendu des décisions.

**M. Lionel DUPARAY** – Monsieur le Président ?

**M. le Président.**- Oui

**M. Lionel DUPARAY** – J'ai proposé que l'on vote via le chat. On ouvre les votes pendant 15 secondes ; tout le monde vote pour ou contre, c'est nominatif, comme ça on enregistre les votes ?

**M. le Président.**- Non, ce n'est pas possible. D'abord, il faudrait que tout le monde ait le même matériel, ce qui n'est pas le cas.

**M. Lionel DUPARAY** – Monsieur le Président, je ne veux pas mettre le boxon mais c'est la seule assemblée où l'on a ce bazar quand même.

**M. le Président.**- Attendez, il faut être patient c'est tout. Si on avait une méthode qui soit plus rapide, on l'aurait fait.

**M. Lionel DUPARAY** – A ce moment-là, il fallait peut-être nous consulter. Au département, on a fait ça très facilement.

**M. le Président.**- Vous étiez en séance ?

**M. Lionel DUPARAY** – Mais non, on a fait des votes à distance.

**M. le Président.**- Oui mais c'était en direct ?

**M. Lionel DUPARAY** – Non, c'étaient des votes de la commission permanente. C'étaient des votes qui ont eu lieu au lendemain de la commission

**M. le Président.**- M. DUPARAY, je veux bien que vous nous donniez des leçons sur l'organisation des assemblées mais il y a un certain nombre de personnes qui réfléchissent et notamment pour ce qui relève du juridique. Nous sommes en direct et en public ; nous sommes en conseil communautaire ; nous sommes contraints de faire comme ça.

Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT. Est-ce qu'il appel des remarques ?

*Le conseil décide de prendre acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales jusqu'au 30 mars 2020.*

## **II - QUESTIONS FINANCIERES**

**M. le Président.**- Nous passons maintenant aux questions financières, avec tout d'abord le compte de gestion qui va être présenté par Hervé MAZUREK. Je lui passe la parole tout de suite.



## 1. Compte de gestion 2019 – Vote

**M. Hervé MAZUREK** – Merci président. Donc le compte de gestion établi par le trésorier principal du Creusot est conforme au compte administratif de la CUCM. Je ne vais pas vous détailler la lecture des chiffres et des tableaux puisque ceux-ci sont plus ou moins bien détaillés dans les délibérations suivantes. Donc je demande au président de faire adopter le compte de gestion 2019.

**M. le Président.**- Alors c'est parti. Il y a peut-être des demandes d'intervention avant ? Non pas de demande, alors on passe au vote.

(Le Président procède à l'appel)

Le compte de gestion est adopté. Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le compte de gestion 2019.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 64 votants (dont 3 pouvoirs)*

### **2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2019 (pour tous les budgets)**

### **3. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2019**

### **4. Budget annexe Assainissement collectif - Vote du compte administratif 2019**

### **5. Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2019**

### **6. Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2019**

### **7. Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2019**

**M. le Président.**- Nous allons passer aux comptes administratifs. Bien entendu, je ne participe pas aux débats ni aux votes. Je vais passer la parole immédiatement à M. Hervé MAZUREK.

**M. Hervé MAZUREK** – Oui, merci M. le Président. Je tenais à remercier à nouveau les services pour le travail qui a été effectué pour la présentation de ces comptes administratifs 2019. Ce que je vous propose, c'est donc de détailler un petit peu plus le compte administratif concernant le budget principal et, dans la foulée, de donner les comptes administratifs concernant les budgets annexes. Je m'appuierai pour mon intervention sur la note préparée par la direction des finances. Donc, comme il a été rappelé en début de conseil communautaire, un mandat qui a été marqué par la volonté de la collectivité d'assurer une stricte maîtrise des charges de fonctionnement afin de faire face à cette baisse massive, tout au long de ces six dernières années, de la dotation globale de fonctionnement dans le cadre de cette participation des collectivités au redressement des finances publiques mais également tout en combinant le souhait, qui n'a pas été qu'un souhait puisqu'il s'est transformé en actes, de ne pas augmenter la fiscalité et donc de réaliser une part significative d'investissement, comme on a pu le voir tout au long des différents conseils communautaires. On peut dire que les résultats de l'exercice 2019 montrent que, malgré ces contraintes, la collectivité a su maintenir une situation financière que l'on peut qualifier de saine.

Pour ce qui est du budget principal, concrètement, concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles hors intérêts sont maintenues à un niveau de réalisation équivalent à celui de 2018, soit 57,5 M€, ce qui est 1,2 M€ inférieur au CA 2014. Ces dépenses concernent pour plus de 40% des charges à caractère général, pour 24,2 M€, avec une part importante consacrée aux politiques publiques de proximité à savoir : déchets pour près de 8,2M€, transports scolaires et signalisation pour 4,5 M€ et voirie pour près de 3,6 M€. Puis pour environ 32%, elles comptent les charges de personnel (18,3 M€), en baisse de 2% par rapport à l'exercice 2018, avec

des choix assumés comme le non-remplacement systématique des départs à la retraite, ou, par des remplacements d'agents retraités par des agents moins expérimentés, ainsi que par le développement des recrutements d'insertion par le biais de « Parcours emploi compétences ».

Le reste de dépenses comprend notamment les atténuations de produits pour 7,8 M€ - attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire principalement - et les autres charges de gestion courante pour 7,2 M€, dont la contribution au SDIS de 3,7M€, le versement des diverses subventions aux associations, la participation du budget principal au budget annexe écomusée ainsi que les indemnités et frais de missions des élus.

Concernant les charges financières, on dira que le travail continu sur la gestion de la dette, combiné aux conditions de marchés très favorables sur la fin du mandat, ont permis de maîtriser ce poste de dépenses, qui s'élève pour 2019 à presque 2,3 M€, contre 2,6 M€ en 2014.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à près de 73,1 M€ en 2019 et dépassent pour la deuxième année consécutive le montant constaté en 2014, soit 72,3 M€.

Ces recettes sont constituées pour près de 62% de produits issus des impôts et taxes, en augmentation cette année de 3,8% par rapport à 2018 en raison essentiellement d'une bonne dynamique des recettes de fiscalité professionnelle, de +5,1% pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) mais également de la perception de rôles supplémentaires et de +1,8% de cotisation sur la valeur ajoutée, la CVAE. Si bien que, pour le compte administratif 2020, on peut se douter que cette part de recette sera certainement bien moindre vu les circonstances actuelles.

Puis, pour environ 30%, elles comprennent les dotations et participations pour 22,1 M€, en baisse de près de 1,2% par rapport à 2018 en raison de la poursuite de l'écrêtement de la DGF. A noter qu'en 2014, la collectivité bénéficiait d'une DGF de 20 M€ et, désormais, celle-ci s'élève à un environ 15 M€. Sur la période 2014-2019, comme a pu le rappeler M. le Président en début de conseil, c'est plus de 19 M€ de perte pour la collectivité.

Le reste des recettes intègre les autres produits de gestion courantes pour 1,5 M€ qui comprend essentiellement les soutiens de valorisation des déchets, les revenus des immeubles et les produits des services pour 1,9 M€, dont les remboursements des budgets annexes au titre du personnel.

Les épargnes. Sur ces bases, on constate que l'épargne brute et le taux d'épargne brute sont maintenus au niveau relativement satisfaisant de 2018 pour 13,3 M€ et 18,2%. On note également, l'évolution très positive de cette épargne par rapport à 2014 d'un montant de 10,9 M€ en début de mandat.

Conséquence du recours à l'emprunt et donc de l'augmentation du capital à rembourser, l'épargne nette est en baisse par rapport au CA de l'année dernière et s'établit à 7,6 M€ en 2019, contre 8,3 M€ en 2018. Cependant, vu les éléments de contexte, le niveau d'épargne nette est satisfaisant et reste supérieur à celui constaté en 2014 de +1M€.

En ce qui concerne l'investissement. On le redit, cette bonne santé du budget de fonctionnement a permis à la collectivité de bien investir et notamment sur cette année 2019. Sur la période 2014-2019, plus de 106 M€ ont été investis, avec 3 années consécutives à plus de 20 M€ ; 20,9 M€ en 2017 et 22,8 M€ en 2018.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette pour 2019 s'élèvent à près de 21,5 M€ et les restes à réaliser à près de 2,8 M€, ainsi le taux prévisionnel de réalisation pour l'exercice est de 90% du budget total voté.

Il se répartit de la façon suivante :

4,2 M€ à la politique développement économique : RCEA, site technopolitain, aménagement de la zone Coriolis, fonds d'aide au règlement immobilier, FISAC et aménagement de zones principalement ;

5,5 M€ à la politique renouvellement urbain et attractivité résidentielle : centralité et aménagement du port de Montceau, Mach 2, restructuration du quartier de la gare et pont dalle au Creusot, aménagement du boulevard du 8 Mai 1945, aménagement de

la rue de l'Etang de la Forge au Creusot, ancien stade du Breuil ..., pour évoquer les dossiers les plus importants ;

1,7 M€ à la politique solidarité et cohésion sociale : dépenses de mise en accessibilité, aires d'accueil des gens du voyage et versement de la subvention d'équipement à l'OPAC ;

8 M€ en proximité : voirie dont 2,4M€ au titre du PPV, aménagements urbains dans les communes pour 2,4 M€, eaux pluviales, déchèteries, etc. ;

2,1 M€ de dépenses au titre des moyens généraux : parc roulant, travaux bâtiments communautaires...

Le financement de l'investissement a été principalement assuré par le FCTVA pour 3,1 M€, le fonctionnement capitalisé pour 6,7 M€, les subventions pour 2,4 M€, la dotation aux amortissements pour 4,2 M€ et l'emprunt pour 8 M€.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le résultat 2019 du budget principal est excédentaire et s'élève à 6,8 M€. Une fois corrigé des résultats antérieurs, l'excédent global de clôture est de près de 3,1 M€, ramené à 2,4 M€ après prise en compte du besoin de financement des reports.

En ce qui concerne les budgets annexes, mon intervention regroupera les points II-3 à II-7.

Comme le budget principal, les résultats des budgets annexes sont au titre de l'exercice 2019 globalement satisfaisants.

Concernant l'eau potable et l'assainissement collectif, les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant global de 18 M€ HT, comprennent, très majoritairement, les dépenses liées aux contrats de régie intéressée en cours. Il s'agit de rembourser l'ensemble des charges portées par le régisseur (personnel, énergie, produits de traitement, gestion clientèle, utilisation de véhicules...). Les autres dépenses portent essentiellement sur l'achat d'eau, des dépenses de maintenance, le reversement des redevances perçues aux agences de l'eau, du remboursement au budget général des charges de personnel et le paiement des charges financières.

Les recettes réelles de fonctionnement pour ces 2 budgets s'élèvent pour 2019 à 23,3 M€ et relèvent principalement de la facturation aux abonnés (vente d'eau, redevances assainissement, redevances de l'agence de l'eau, frais accessoires...).

En investissement, la réalisation hors dette pour ces deux budgets est de plus de 7 M€ HT. Ces dépenses ont été financées par de l'excédent de fonctionnement capitalisé, la dotation aux amortissements, des subventions et, pour le budget assainissement, par 1,5 M€ d'emprunt.

Ainsi, l'excédent global de clôture du budget eau s'élève à presque 3M€ et à 1M€ pour l'assainissement collectif.

Pour le budget SPANC, le résultat global de clôture est excédentaire de 140 K€.

Concernant le budget annexe des transports urbains, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,6 M€, en augmentation de 3,2% par rapport au CA 2018, essentiellement expliquée par la facturation des révisions de prix. Ces dépenses sont financées par le versement transport pour 3,9 M€ et les recettes issues de la vente des titres de transports pour 380 K€. En investissement, il a été essentiellement acquis des vélos électriques.

Le résultat global de clôture s'élève à presque 1,6 M€.

Enfin s'agissant du budget annexe écomusée, les dépenses 2019, comme souhaité au moment du vote du budget primitif, sont en baisse de l'ordre de 13% et s'élèvent à 704 K€. Elles comprennent notamment les dépenses liées à la programmation scientifique et culturelle pour près de 112 K€ (expositions, conférences et animations) et les charges de personnel d'un montant de 468 K€. Les dépenses d'investissement pour 11 K€ sont principalement liées à l'acquisition et à la restauration d'œuvres. L'excédent global de clôture est presque 182 K€.

Voilà pour cette présentation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Y a-t-il des interventions ?

**M. Charles LANDRE** – M. MAZUREK est-ce que je peux dire un mot ?

**M. Hervé MAZUREK** – Oui.

**M. Charles LANDRE** – Moi, j'ai entendu ce qu'a dit M. DUPARAY à la délibération précédente. Là, j'ai assisté maintenant à 4-5 délibérations, même si j'ai pu me connecter que très en retard et que je n'entends malheureusement qu'une phrase sur deux. Je pense que, pour ce conseil, on a un certain nombre de délibérations budgétaires et au moins le PLUi qui sont des délibérations importantes et, malheureusement l'organisation, et vous n'en êtes pas responsable, fait qu'on n'est pas dans des conditions de débat qui me semblent, et je crois que mes collègues le partagent, correctes et acceptables, y compris pour le vote. Donc, on ne va pas multiplier les interventions, surtout avec des conditions de vote qui sont très longues, donc on n'interviendra pas sur les délibérations financières ni d'ailleurs sur le PLUi. Voilà ce que je voulais simplement dire et je le regrette profondément. Il a été dit tout à l'heure que des agents avaient assuré la continuité du service public. Ils l'ont effectivement fait de façon admirable. Je sais qu'il y a des agents qui font en sorte que cette visioconférence puisse avoir lieu et je pense que l'outil qui a été retenu pour tenir cette assemblée de cette façon, et bien c'est vraiment vouloir jouer à la démocratie totale numérique pour dire qu'on le fait, mais ce ne sont pas les conditions de réunion d'assemblées qui sont correctes. Voilà je voulais simplement dire ça et merci pour votre présentation.

**M. Hervé MAZUREK** – Merci, M. LANDRE. Pas d'autres interventions ?

**M. Lionel DUPARAY** – Oui, je vais rejoindre Charles. Dans ces conditions-là, je l'ai peut-être dit un peu différemment et je m'en excuse tout à l'heure mais très clairement d'autres collectivités ont choisi d'autres formes, notamment des représentations par moitié des groupes. On aurait pu faire ça de manière intelligente. Très clairement, je ne pensais pas qu'en nous invitant à cette audio-visioconférence, cela soit dans ces conditions-là sinon je ne me serais clairement pas connecté. A titre personnel, je n'ai pas prévu d'y rester jusqu'à 23h non plus dans ces conditions. Mes filles ont école demain. Je pense qu'on a d'autres choses à faire que de voter dans ces conditions et de passer 10 minutes par rapport. Donc, très clairement, je suis désolé mais je regrette vivement cette prise de décision concernant cette organisation.

**M. Hervé MAZUREK** – Très bien, nous passons aux votes ? Pour le budget principal.

(M. Hervé MAZUREK procède à l'appel)

Le compte administratif 2019 du budget principal est adopté. Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le compte administratif 2019 du budget principal.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

**M. Hervé MAZUREK** – Est-ce que les votes concernant les budgets annexes sont les mêmes ?

**Tous** - Oui

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement collectif.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Ecomusée.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Transports.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement non collectif.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M David MARTI, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

**M. Hervé MAZUREK** – Les comptes administratifs 2019 des budgets annexes sont donc adoptés. A mon grand regret car je laisse ma place à M. le Président : David MARTI.

## **8. Affectation des résultats 2019 (pour tous les budgets)**

**M. le Président** – Me revoilà mes chers collègues.

**M. Hervé MAZUREK** – Vous nous avez manqué M. le Président.

**M. le Président** – Vous m'avez manqué aussi. J'ai compris que les comptes administratifs avaient été adoptés à l'unanimité. Je m'en réjouis. Je vous remercie. C'est ce qui donne quitus à la bonne gestion. Je vais donc passer à l'affectation des résultats. Ce n'est pas moi qui vais le présenter. M. MAZUREK. Je lui repasse la parole.

**M. Hervé MAZUREK** – On est sur la délibération du point 8. Il est proposé, et je ne vous ferai pas la lecture des tableaux in extenso, au conseil d'affecter les résultats de la manière suivante :

Pour le budget principal, l'excédent de fonctionnement de 10 357 554,90 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 2 392 872,76 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 964 682,14 €.

Pour le budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 348 051,67 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 725 839,01 € et le solde affecté au compte 1068 pour 2 622 212,66 €.

Pour le budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 895 739,09 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 559 828,73 € et le solde affecté au compte 1068 pour 335 910,36 €.

Pour le budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de

108 816,77 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.  
Pour le budget transports, l'excédent de fonctionnement de 1 237 517,57 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.  
Pour le budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 178 642,87 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 145 766,30 € et le solde affecté au compte 1068 pour 32 876,57 €.

**M. le Président** – Alors sur cette affectation des résultats, est-ce qu'il y a des prises de paroles ?.

**M. Jean-Claude LAGRANGE** – M. le Président ?

**M. le Président** – Oui.

**M. Jean-Claude LAGRANGE** – Si vous le permettez, je vais essayer d'être bref. Après vos propos introductifs, Président, sur ce volet économique et la volonté de la communauté d'accompagner les entreprises de son territoire et de parler de relance. L'affectation des résultats me permet de dire que la communauté, par sa bonne gestion et sa volonté politique, va être une des premières collectivités à vraiment appuyer le dispositif que nous allons voter la semaine prochaine à la Région qui est l'accompagnement de l'économie de proximité. Cette session, la semaine prochaine, va être très importante sur plusieurs volets de l'économie. Je crois que, vous l'avez dit Président, la crise aura démontré aussi le besoin de cohésion des territoires avec la Région, chacun ayant sa vision stratégique au niveau de la région mais aussi une approche très territoriale par les EPCI. Donc, ce n'est pas moi qui dirais le contraire, l'économie doit être portée par ces deux piliers essentiels que sont la Région et les communautés de communes / urbaines / d'agglomérations et même métropoles. Et je tenais à saluer l'effort, c'est même plus qu'un effort, c'est une vraie volonté politique, de la communauté de s'inscrire dans ce plan de relance pour les territoires que la Région va mettre en place et qui est aussi une grande première. Cela permettra aux élus de la communauté d'accompagner les commerces, les artisans, les services et de mettre en place des actions de manière collective avec un budget qui devient vraiment plus que significatif. En effet, 1 million d'euros, c'est important quand on connaît également la capacité qu'a la communauté urbaine à travailler avec la Région au travers du contrat métropolitain, au travers des territoires d'industrie qui sont aussi à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière de la Région. Je me permets de faire cet entracte qui est à mon avis essentiel parce que, dans la période de crise, il y a eu beaucoup de soutiens financiers. Là, je sais qu'au sein de la communauté urbaine, on va mettre en place des actions structurantes parce que la politique des chèques a une utilité mais elle ne pourra pas continuer. Il va falloir une action pour permettre le rebond, la reprise des entreprises en les accompagnant dans leurs difficultés et aussi pour leur permettre d'accompagner la reprise. C'est essentiel. Et donc le service de la communauté, la plateforme, les assises que vous proposez, vont dans le même sens que ce que l'on va mettre en place aussi à la Région dès le mois d'octobre. Je trouve que déjà parler de relance ici, c'est un gage de cohérence entre les deux politiques régionale et communautaire. Ce n'est pas le vice-président de la Région qui peut dire le contraire mais je tiens quand même à saluer la particularité communautaire. Ces dispositifs sont largement concertés avec tous les collègues, avec tous les autres collègues des EPCI. Je pense qu'il faut quand même marquer à un moment donné ce contrat puisque cela va être un pacte entre la Région et la communauté qui va permettre de soutenir l'économie de proximité, qui est celle qui a le plus souffert, même s'il y a d'autres secteurs qui ont souffert. On parle beaucoup de l'artisanat et des actions qu'il faudra mettre en place dans chacune de nos villes parce que ce n'est pas un fonds exclusif pour certaines communes, ce sera vraiment pour l'ensemble des 34 communes, leurs artisans et leurs commerces. Voilà. Compte tenu des difficultés, je pense que tout le monde m'aura entendu et soutiendra, quand cela viendra, ce dossier qui va nous obliger à travailler ensemble pendant les semaines qui viennent pour accompagner, dès le mois de septembre, les entreprises. Voilà, merci Président.

**M. le Président** – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Lionel DUPARAY et Marie-Thérèse FRIZOT.

**M. Lionel DUPARAY** – Oui, M. le Président, comme vous le voyez, je suis avec Mme FRIZOT. Merci pour l'intervention de Jean-Claude LAGRANGE mais il oublie quand même que le département a permis aussi par son dispositif d'intervenir ; alors, par le biais touristique, mais en tout cas a mis aussi sur la table plusieurs millions d'euros pour venir en aide aux entreprises et ce dispositif a déjà été voté. Donc vous voyez, les collectivités, toutes font des efforts. Il ne faut pas en oublier non plus.

**Mme Marie-Thérèse FRIZOT** – Voilà, 25 millions sur l'économie.

**M. le Président** – Très bien, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Alors, je vais procéder au vote sur cette affectation de résultat.

(M. le Président procède à l'appel)

Donc l'affectation des résultats a été adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*Le conseil décide :*

- *d'affecter les résultats de la manière suivante :*

- *Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 10 357 554,90 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 2 392 872,76 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 964 682,14 €.*
- *Pour le Budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 348 051,67 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 725 839,01 € et le solde affecté au compte 1068 pour 2 622 212,66 €.*
- *Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 895 739,09 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 559 828,73 € et le solde affecté au compte 1068 pour 335 910,36 €.*
- *Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 108 816,77 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté*
- *Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 1 237 517,57 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.*
- *Pour le Budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 178 642,87 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 145 766,30 € et le solde affecté au compte 1068 pour 32 876,57 €.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 70 (dont 5 pouvoirs)*

**9. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire**

**10. Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire**

**11. Budget annexe Assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire**

**12. Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire**

**13. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire**

**14. Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire**

**M. le Président** – Nous passons au vote des budgets supplémentaires. Nous avons le budget principal mais aussi les budgets annexes eau, assainissement collectif, écomusée, transports et SPANC. Nous allons procéder, et je sais que vous le voulez bien, comme pour les questions financières avec une présentation d'Hervé MAZUREK pour tous les budgets et puis un vote qui, me semble-t-il, devrait être le même pour tous les budgets. Hervé MAZUREK.

**M. Hervé MAZUREK** – Je vous propose donc de développer un petit peu la DM concernant le vote du budget supplémentaire et, en trois mots, de parler des DM concernant les budgets annexes dans la foulée. C'est vrai que la décision modificative acte dans un premier temps les résultats de l'exercice 2019 en ce qui concerne le budget principal, tels qu'ils viennent d'être détaillés dans le cadre du compte administratif et donc procède à leur affectation.

En fonctionnement, il est prévu notamment : l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 2 392 872,76 € ;

Des crédits pour les dépenses imprévues ;

Mais aussi l'ajustement des recettes prévues au budget en fonction de la notification prévisionnelle de fiscalité, et notamment de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), de la taxe d'habitation (TH), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mais aussi des premières dotations notifiées, notamment de la dotation globale de fonctionnement et des allocations compensatrices ;

L'ajustement de la subvention d'équilibre 2020 au budget Ecomusée suite à la reprise des résultats excédentaires ;

Et puis un virement à la section d'investissement.

De ce fait, en investissement, il y a intégration des reports pour un montant de 2 790 091,87 € en dépenses et 2 098 574,39 € en recettes. Elle intègre également la capitalisation pour 7 964 082,14 € de l'excédent de fonctionnement, permettant, d'une part, de couvrir le déficit constaté de la section d'investissement, mais également de financer une partie des reports, ainsi que des crédits pour les dépenses imprévues.

Cette décision modificative inclut également, dans un second temps, les répercussions telles qu'évaluées à ce jour de la crise sanitaire sur notre budget.

Ainsi, ses incidences sur les différentes dotations sont retracées, à la hausse ou à la baisse.

Elle intègre les nouvelles mesures que la communauté urbaine souhaite mettre en place, afin de soutenir les entreprises du territoire, que le président a développé et que Jean-Claude LAGRANGE a également évoqué au cours de son intervention.

Elle prévoit donc en conséquence :

L'acquisition de matériel de protection (des masques) pour les agents communautaires, ainsi que pour les communes, compensée en partie par le remboursement de ces frais par les villes concernées ;

La perte de recettes liée à l'exonération de loyers en faveur des entreprises qui sont nos locataires (gratuité au mois d'avril et baisse de 50% pour le mois de mai) ;

La participation de la communauté urbaine aux dispositifs en cours de création par la Région, avec 2 volets : un fonds d'intervention régional pour l'artisanat, le commerce et les services avec une participation de la Région à hauteur d'1€ par habitant en fonctionnement et de 4€ par habitant en investissement. La gestion de ce fonds serait déléguée par la Région à la communauté urbaine. Un fonds d'avance de trésorerie dont la gestion serait déléguée à Initiative France avec une coparticipation de 2€ par habitant pour la Banque des territoires, 1€ pour la Région et 1€ pour la communauté urbaine.

Une dotation en fonctionnement et en investissement de respectivement 200 000 € dans la perspective de mettre en place un fonds de résilience économique ;

De la même façon, des crédits ont été redéployés pour la réalisation d'une plateforme de contributions des entreprises en vue des assises économiques qui arriveraient à l'automne.

Des redéploiements de crédits entre opérations d'investissement en fonction des décalages et réajustements de calendrier ;

La diminution du montant de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Voilà en ce qui concerne le budget principal. Et puis donc, comme je vous l'ai dit, en ce qui concerne les budgets annexes, les différentes DM reprennent en quelque sorte je dirais l'affectation des résultats qui ont été développés au cours de la question II-8. Voilà ce que j'avais à vous dire.

**M. le Président** – On peut continuer la présentation sur les budgets annexes ?



**M. Hervé MAZUREK** – Je l'ai fait M. le Président, en disant que l'on reprenait l'affectation des résultats.

**M. le Président** – D'accord. Donc tout a été présenté ?

**M. Hervé MAZUREK** – Oui.

**M. le Président** – Très bien. Merci. Est-ce qu'il a des demandes d'interventions concernant ces budgets supplémentaires ?

**M. Lionel DUPARAY** – Oui.

**M. le Président** – Oui, Lionel DUPARAY, allez-y.

**M. Lionel DUPARAY** – Oui donc, conformément à la logique que nous avons adoptée depuis le début du mandat, nous voterons contre puisque ce sont des décisions budgétaires supplémentaires.

**M. Jean-Claude LAGRANGE** – Si je puis me permettre Président ?

**M. le Président** – Oui, Jean-Claude LAGRANGE.

**M. Jean-Claude LAGRANGE** – Quand on dit que l'on va soutenir l'économie locale et les entreprises et qu'on vient de dire qu'une bonne part du budget va être réaffecté à la reprise et la relance, c'est un peu paradoxal, c'est tout. Mais bon c'est juste pour mettre un peu d'ambiance.

**M. Lionel DUPARAY** – Je n'en attendais pas moins.

**M. le Président** – Autres demandes de prises de paroles ? Je vais mettre aux voix. Juste une petite remarque également qui ira dans le sens de M. Jean-Claude LAGRANGE, il faut être cohérent dans les votes. Je ne vois pas du tout la cohérence entre le vote du compte administratif pour le budget principal et puis ensuite le vote du budget supplémentaire qui permet justement globalement d'apporter un plus. Mais vous n'en êtes pas à une première incohérence près. Vous êtes cohérents dans votre incohérence. Je mets aux voix.

**M. Lionel DUPARAY** – C'est pas mal.

**M. le Président** – Oui, c'est déjà pas mal, faut être constant dans la vie, c'est bien. Donc je mets aux voix. Je ne pense pas que les votes soient différents selon les budgets. Pas d'opposition ? Non.

(M. le Président procède à l'appel)

Je vous remercie. Les budgets supplémentaires sont adoptés.

*Le conseil décide :*

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.*

*Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter la décision modificative du budget écomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter la décision modificative du budget assainissement non collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 69 votants (dont 5 pouvoirs)*

### **III – DEVELOPPEMENT URBAIN**

**M. le Président** – Nous passons au chapitre III sur le développement urbain. Je propose à Frédérique LEMOINE, puisque tout est lié - les 3 sujets sont liés -, de présenter les 3 sujets et puis, sauf si quelqu'un s'y oppose, comme les 3 sujets sont liés, nous pouvons le faire, de mettre aux voix hormis si quelqu'un s'y oppose. Frédérique LEMOINE.

- 1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU- i) ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat(PLH) - Suppression de la ZAC des Prés - Le Creusot**
- 2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU-i) ayant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat(PLH) - Approbation**
- 3. Mise à jour du Droit de Préemption Urbain (DPU) communautaire**

**Mme Frédérique LEMOINE** – Merci Président. Alors la première question concerne tout d'abord la prise en compte de la suppression de la ZAC des Prés au Creusot. Il vous est rappelé tout d'abord dans la note tout l'historique avec les différentes dates qui correspondent à la création, la réalisation et l'évolution de cette ZAC avec comme point de départ 1976 pour l'arrêté de création. Vous sont rappelés également dans ce rapport les objectifs en termes d'habitat, à savoir habitats individuels et habitats collectifs avec une mixité entre l'accession à la propriété et les logements locatifs, et tout cela en tenant compte bien entendu des zones naturelles. Le programme de cette

ZAC étant maintenant complètement achevé, il convient donc de supprimer cette ZAC et d'intégrer le quartier dans la zone constructible UE du nouveau PLUi de la communauté urbaine qui a été arrêté en juin 2019 et cela en cohérence avec le règlement du PLUiH puisque, je vous le rappelle, dans notre PLU, on a un volet Habitat. Donc il vous est demandé d'approuver cette demande de suppression de la ZAC des Prés au Creusot et d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment d'en proposer la suppression à M. le Préfet de Saône-et-Loire. Voilà pour la première question. J'enchaîne ?

**M. le Président** – Oui

**Mme Frédérique LEMOINE** – Donc, mes chers collègues, on arrive à l'étape ultime de notre document PLUi valant Scot et PLH puisqu'il s'agit ce soir de l'approuver, les différentes étapes réglementaires ayant été franchies. Permettez-moi à cet instant de mon propos de remercier tout particulièrement tous les services de la communauté qui ont œuvré avec beaucoup de professionnalisme, de motivation, d'efficacité pour l'aboutissement de ce document, et en particulier Isabelle BAUMEL et Laurent GAPIHAN mais aussi Justine WATREMEZ et Romain ANCEL qui ont animé nos ateliers d'élus avec beaucoup d'efficacité. Et puis, puisque je parle des ateliers un grand merci aussi à mes collègues élus qui ont participé à ces ateliers. Nos échanges ont été animés, riches et constructifs, donc merci à vous mes collègues.

Donc, ce document, fruit d'un travail de près de 6 ans, est un document essentiel et important pour notre territoire. C'est 6 ans de procédures, d'études, de réflexions intercommunales et de concertation. Alors, pourquoi c'est un document important ? Le PLUi, c'est à la fois un document stratégique qui détermine un projet de territoire à l'échelle des 34 communes de notre communauté urbaine, qui met en cohérence les politiques publiques d'urbanisme, de développement économique, de déplacement, d'habitat, de commerces et aussi d'environnement. Il comprend à ce titre un diagnostic de territoire et un projet d'aménagement et de développement durable, que l'on appelle le PADD, qui était débattu en conseil en avril 2017 après l'extension de la communauté à 34 communes et qui a été débattu au sein des 34 communes. C'est aussi un document d'urbanisme réglementaire qui encadre le droit des sols, notamment pour les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme. C'est le rôle du plan de zonages et de servitudes et du règlement d'urbanisme associé. Il comprend également un volet habitat qui vaut Programme local de l'habitat, ce que l'on appelle le PLH. C'est un document de programmation sur toute la politique de l'habitat. Alors, cela concerne le logement social mais aussi le logement privé, les populations spécifiques, l'accueil des gens du voyage. Et ce document est aussi un document d'orientation en matière d'activités et de déplacements urbains. Alors on a arrêté le projet de PLUi en avril 2019 pour la deuxième fois, après avoir modifié le document pour tenir compte des conclusions et remarques de la première enquête publique et de l'avis des personnes associées. Puis le projet a été soumis à une deuxième enquête publique qui a eu lieu elle de mi-octobre à mi-novembre 2019, sachant que cette enquête a recueilli 276 demandes de particuliers. Puis, la commission d'enquête dans son rapport conclusif du 13 décembre 2019 a émis un avis favorable avec quelques recommandations. Ce rapport a d'ailleurs été présenté en conférence des maires en début d'année. Pour étudier toutes ces demandes et recommandations, le groupe de travail s'est donc réuni 2 fois, je citais tout à l'heure les ateliers - c'était au mois de février, pour définir les modifications au projet arrêté, dans le respect bien entendu des orientations définies dans le PADD. L'annexe à la délibération précise les modifications apportées. Hormis des corrections de forme, peut-être des erreurs matérielles, des précisions de rédaction, ces corrections portent essentiellement sur la suppression de la zone UEh. C'est une zone urbaine mais non constructible qui prêtait un peu à confusion. Alors les secteurs, selon les cas, ont été remplacés soit en zone N, soit en zone A, soit en zone UR. Il y a eu également l'acceptation de 25 demandes de particuliers qui ne remettaient pas en cause l'équilibre général du PLUi. Et puis également, cela concernait la correction des servitudes de GRT Gaz. Alors il convient aujourd'hui d'approuver ce PLUi qui va nous permettre maintenant d'avoir un seul document d'urbanisme réglementaire sur notre territoire.

Ainsi, toutes les autorisations d'urbanisme seront instruites par la communauté sur la base d'un règlement unique. Je rappelle en effet que, jusqu'à présent, on avait donc un PLU intercommunal sur 19 communes, on avait 6 PLU communaux, 6 cartes communales et on avait encore 3 communes qui étaient au RNU, le Règlement national d'urbanisme, dont les autorisations d'urbanisme sont toujours instruites par la DDT. Une fois approuvé, ce PLUi valant SCOT et PLH sera exécutoire 1 mois après sa notification au préfet. Chaque commune va recevoir un dossier papier complet avec son propre plan de zonages et de servitudes, plus un dossier complet au format numérique avec le zonage des 34 communes. Les autorisations d'urbanisme des 3 communes qui étaient encore au RNU vont dorénavant être instruites par le service Droit des sols de la communauté puisque la DDT n'instruit plus les autorisations d'urbanisme des communes couvertes par un document d'urbanisme. Il y aura donc une convention à signer entre ces communes et la communauté urbaine. Le service Droit des sols va la transmettre aux maires concernés. Voilà donc, mes chers collègues, ce qu'il vous est demandé d'approuver ce soir. Bien entendu, conformément au Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la communauté et dans les mairies de nos 34 communes. La délibération fera l'objet d'une parution dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant agricole et, enfin, cette présente délibération produira ces effets juridiques dans le délai d'1 mois après la réception par le préfet. Voilà concernant l'approbation du PLUi valant SCOT et tenant lieu de PLH. J'enchaîne avec la troisième question ?

**M. le Président** – Oui

**Mme Frédérique LEMOINE** – Cette fois, cela concerne la mise à jour du droit de préemption urbain communautaire, ce que l'on appelle le DPU. Alors on vient d'approuver, enfin de demander d'approuver – je l'espère en tout cas - le PLUi valant SCOT et PLH qui couvrira les 34 communes de notre territoire communautaire. Il convient donc d'instituer maintenant sur les zones urbaines et d'urbanisation future pour les communes qui étaient encore soumises soit à une carte communale soit au Règlement national d'urbanisme que je viens d'évoquer à l'instant. Alors ces communes sont Charmoy, Marigny, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Morey, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Essertenne et Saint-Micaud. Conformément au Code de l'urbanisme là aussi, la délibération sera affichée au siège de la communauté ainsi que dans les 34 mairies de notre territoire. A cela s'ajoutera la parution dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant agricole et une copie de cette délibération sera adressée au Directeur départemental des finances publiques, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires et aux barreaux et greffes des tribunaux de Grande instance de Chalon-sur-Saône et Mâcon. Voilà.

**M. le Président** – Merci beaucoup pour ces présentations. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ces 3 délibérations ? Non, personne ne se manifeste. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on passe ces délibérations en un seul vote ? Est-ce que quelqu'un voudrait voter différemment sur l'une des 3 ? Non. Je vais procéder au vote pour les 3 délibérations.

(M. le Président procède à l'appel)

Voilà, le PLUi, puisque c'était le point essentiel de ces trois délibérations est adopté. Enfin dirais-je avec toutes ses imperfections. Il ne satisfait jamais personne, c'est un gros travail. A mon tour de remercier à la fois Frédérique LEMOINE et les services qui ont travaillé très, très longtemps, plusieurs mois, pour arriver à l'adoption de ce PLUi.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver la demande de suppression de la ZAC des Prés au Creusot,*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment d'en proposer la suppression à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 68 votants (dont 4 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les modifications apportées après enquête publique, au projet de PLUi.H arrêté ;*
- *De mettre à jour les servitudes d'utilité publiques conformément aux arrêtés préfectoraux suivant et d'annexer les documents afférents au PLUi.H :*
  - *Arrêté préfectoral n°71-2019-11-05-004 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRT gaz dans le département de Saône-et-Loire et ses annexes ;*
  - *Arrêté préfectoral n°R27-2016-04-07-014 portant inscription conservatoire au titre des monuments historiques en totalité du monument aux morts de la ville de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) ;*
  - *Arrêté préfectoral du 11 juillet 2019 portant déclaration d'utilité publique les travaux de prélèvement en vue de la dérivation d'eaux superficielles au titre de l'article L.215-3 du code de l'environnement et portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection et les servitudes afférentes au titre des articles L.1231-1 à L.1321-10 du code de la santé publique ; et d'annexer les documents afférents au PLUi.H ;*
- *De demander à Monsieur le Préfet d'abroger les cartes communales en vigueur sur le territoire couvert par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi.H) Il s'agit des cartes communales des communes de Essertenne, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Morey, Saint-Firmin, Marigny ;*
- *D'approuver le document de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCoT, tel qu'il est annexé à la présente ;*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;*
- *De préciser que le dossier du PLUi.H, auquel sera annexé le zonage d'assainissement communautaire, sera tenu à la disposition du public durant un mois au siège de la communauté urbaine Creusot-Montceau et dans les mairies de ses communes- membres, aux jours et heures d'ouverture habituels ;*
- *De préciser que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres concernées pendant un délai d'un mois ;*
- *De préciser que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant Agricole ;*
- *De publier la délibération au recueil des actes administratifs ;*
- *D'indiquer que la présente délibération produira ses effets juridiques dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier, ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.  
Nombre de votants : 68 votants (dont 4 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'instituer un droit de préemption urbain au bénéfice de la CUCM sur les zones urbaines et*

*d'urbanisation future délimitées sur les communes qui étaient précédemment soumises à une Carte Communale ou au Règlement National d'Urbanisme, à savoir : Charmoy, Marigny, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Morey, Perreuil, Saint-Romain-sous-Gourdon, Essertenne et Saint-Micaud.*

- *Conformément aux articles R 211-1, 211-2 et 211-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, pendant un mois, l'objet d'un affichage dans les 34 mairies de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et au siège de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et d'une mention dans le journal de Saône-et-Loire et dans le journal de l'exploitant agricole.*
- *Conformément à l'article R211-3, une copie de la délibération sera adressée également :*
  - *au Directeur Départemental des Finances Publiques*
  - *au Conseil supérieur du Notariat*
  - *à la Chambre départementale des Notaires*
  - *aux Barreaux et aux Greffes des Tribunaux de Grande Instance de Chalon-sur-Saône et Mâcon.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à la majorité.*

*Nombre de votants : 68 votants (dont 4 pouvoirs)*

## **V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **1. Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2020**

**M. le Président** – On va passer au chapitre V avec le développement territorial et une délibération qui concerne le contrat de ville présentée par Evelyne COUILLEROT.

**Mme Evelyne COUILLEROT** – Oui, merci Président. Donc le contrat de ville est l'outil de coordination de la communauté urbaine et de mise en œuvre de la politique de la ville sur notre territoire. Il vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération. Alors pour mémoire, les 5 quartiers prioritaires de la ville sont : le Tennis et Harfleur au Creusot, la Résidence du Lac à Torcy, le Bois du Verne et le Plessis à Montceau. L'appel à projets cible 3 thématiques principales et un axe transversal qui est noté dans la délibération. Il est coordonné par la communauté urbaine et associe l'Etat, la Région, la CAF et le Département de Saône-et-Loire, qui sont les principaux financeurs, et les conseils citoyens sont également invités à y participer. L'appel à projets 2020 a permis de sélectionner 54 actions nouvelles ou en reconduction. La totalité des financements mobilisés pour l'année s'élèvent à 411 182 € et l'appel à projets à proprement parler de la communauté urbaine 35 000 €. Et c'est ce dont nous délibérons aujourd'hui et qui permettra de soutenir les actions des porteurs de projets associatifs, qui répondent plus particulièrement aux orientations qui sont également listées dans votre rapport. L'attribution du fonds politique de la ville donc a retenu les projets des associations qui ont été validés par les partenaires en comité de pilotage le 12 février 2020, conformément à la proposition de ce comité de pilotage. Il vous est proposé de retenir toutes les actions qui vous sont également mentionnées dans le rapport sous différentes rubriques : l'accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi ; l'intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi ; les actions d'éducation et de prévention santé et les actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations. Donc il vous est demandé d'approuver les termes des différentes conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la communauté urbaine, d'autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, des sommes que vous avez dans la délibération au titre du fonds communautaire politique de la ville pour un montant global, je le rappelle, de 35 000 €. Voilà Président la présentation de ce rapport.

**M. le Président** – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ?

Pas de prise de parole. Un certain nombre d'élus d'entre nous ne prendront pas part au vote mais je le dirais.

(M. le Président procède à l'appel)

Je vous remercie. Donc le contrat de ville dont l'attribution du fond communautaire a été adopté.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la communauté urbaine,*
- *D'autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, des sommes suivantes au titre du fonds communautaire politique de la ville :*

*Accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi :*

<i>Actions</i>	<i>Porteurs</i>	<i>CUCM</i>
<i>Coordination de la clause sociale dans les marchés publics</i>	<i>AgIRE</i>	<i>6 000</i>
<i>Guichet emploi insertion</i>	<i>Régie des Q. BM</i>	<i>1 000</i>
<i>Guichet emploi insertion</i>	<i>Régie de T. Nord</i>	<i>1 000</i>
<i>Image de soi : communication verbale et non verbale</i>	<i>APOR</i>	<i>4 500</i>
<i>Maîtriser la langue française, un tremplin pour l'insertion</i>	<i>AgIRE</i>	<i>4 000</i>

*Intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi :*

<i>Actions</i>	<i>Porteurs</i>	<i>CUCM</i>
<i>Projet d'insertion par le sport</i>	<i>Creusot Défi 2000</i>	<i>2 000</i>
<i>Parcours mobilité</i>	<i>AgIRE</i>	<i>2 000</i>
<i>Maison du vélo itinérante</i>	<i>Mines de rayon</i>	<i>1 200</i>

*Actions d'éducation et de prévention santé :*

<i>Actions</i>	<i>Porteurs</i>	<i>CUCM</i>
<i>Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale</i>	<i>Pause-Café</i>	<i>2 000</i>

*Actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations :*

<i>Actions</i>	<i>Porteurs</i>	<i>CUCM</i>
<i>Mon quartier à bras le corps</i>	<i>Zone Lutte Torcy</i>	<i>2 000</i>
<i>Faciliter la pratique et corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires</i>	<i>Lutte et forme Montceau</i>	<i>2 000</i>
<i>Développement du judo au sein des QPV</i>	<i>Alliance dojo 71</i>	<i>2 000</i>
<i>Rugby flag quartiers</i>	<i>COCB</i>	<i>1 300</i>
<i>Hand'Ecol'Eau</i>	<i>CTM Handball</i>	<i>2 000</i>
<i>Démocratiser l'accès à l'art et à la culture</i>	<i>L'arc Scène nationale</i>	<i>2 000</i>

*Scrutin public. Adoption à l'unanimité. Etant précisé que M. David MARTI, Mme Pascale FALLOURD, M. Sébastien GANE, M. Hervé MAZUREK, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, Mme Catherine MATRAT, M. Michel TRAMOY, M. Lionel DUPARAY, M. Philippe PIGEAU, Mme Chantal LEBEAU, M. Jean-Yves VERNOCHET, Mme Paulette MATRAY, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Philippe PRIET, M. Jérémy PINTO intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.  
Nombre de votants : 53 votants (dont 3 pouvoirs)*

- 2. Musée de l'Homme et de l'Industrie et villa Perrusson - Gratuité**
- 3. Tarifs des nouveaux produits des boutiques du musée de l'Homme et de l'Industrie et de la Villa Perrusson**
- 4. Tarifs pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Ecomusée Creusot Montceau à des tiers**

**M. le Président** – Ensuite il y a 3 délibérations qui concerne le musée de l'Homme et de l'Industrie, les tarifs des nouveaux produits dans les boutiques, les tarifs pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Ecomusée. Là, si vous n'y voyez pas d'inconvénients je vais proposer à Philippe BAUMEL de présenter ces 3 délibérations à la suite et puis de voter, sauf si quelqu'un s'y oppose. Philippe BAUMEL.

**M. Philippe BAUMEL** – Oui, j'espère que vous m'entendez bien ?

**M. le Président** – Très bien.

**M. Philippe BAUMEL** – Donc je présente très rapidement ces 3 délibérations. La première, comme tu l'as dit David, porte sur des ajustements de tarification d'objets vendus dans les boutiques de l'Ecomusée. Donc, je vous fais grâce de la liste complète de ces objets-là. Il a aussi une question de tarification lorsque nous prêtons des documents au titre du musée pour des reproductions, souvent vers des éditeurs ou d'autres musées. Là il s'agissait d'harmoniser un petit peu le coût de ces prêts et cela est fait à partir d'une grille qui est fixée par les musées de France.

Et enfin, la vraie question, je crois la plus importante, c'est la délibération sur la gratuité. Une gratuité qui va être offerte sur tous les sites de l'Ecomusée pour l'été qui vient. Tout cela parce qu'à partir d'une étude sur la fréquentation des musées des différents sites de l'Ecomusée, on a constaté que, malheureusement, trop peu d'habitants de la communauté urbaine viennent visiter les sites. Donc il faut renforcer du coup cette fréquentation et peut-être la faciliter. Et puis aussi parce qu'après la période que nous avons vécu de confinement, je crois aussi qu'il faut un signal fort pour que les gens reviennent vers les manifestations qui sont proposées sur les différents sites de l'Ecomusée, que ce soit au château de la Verrerie ou à la villa Perrusson. Voilà donc très rapidement ce que je pouvais vous dire sur ces délibérations. Je voulais aussi terminer en soulignant et en remerciant l'effort qui a été fait pendant la période de confinement aussi par les équipes de l'Ecomusée, notamment fortement accompagné par le service communication de la communauté urbaine, pour être présent sur l'ensemble des réseaux sociaux. Cela nous a apporté une fréquentation journalière significative avec aujourd'hui plus de 700 abonnés sur les 3 réseaux sur lesquels sont présents les sites de l'Ecomusée. Je vois qu'ils sont particulièrement suivis mais je ne suis pas sûr que ce soit une recette de l'Ecomusée qu'on nous montre depuis Blanzay mais enfin on regardera de près ce dont il s'agit. Et puis une fréquentation qui a été importante puisque c'est plus de 16 000 adresses différentes en fait qui ont été remarquées sur les sites liés à l'Ecomusée, ce qui veut dire quand même que, pendant ces semaines de confinement, d'une certaine façon, l'Ecomusée est resté ouvert et puisqu'il est resté visible. Je vous donne aussi deux informations : 2 émissions importantes concernant tout d'abord la villa Perrusson. La villa Perrusson a fait l'objet d'un tournage la semaine passée d'une émission que vous connaissez tous, qui est l'émission : « Des racines et des ailes ». Et donc elle va figurer dans une émission qui sera diffusée au printemps prochain, au printemps 2021, en tout début de la saison touristique. Je pense que c'est important pour nous que de hisser le drapeau de notre territoire à travers ce monument à ce moment-là pour que la fréquentation soit abondante. Et puis le week-end dernier nous avons été présents aussi pendant tout le week-end sur BFM TV. Certains d'entre vous l'ont vu, j'en suis



sûr, avec un reportage là aussi sur la villa Perrusson qui a été diffusé à plusieurs reprises. Voilà ça veut dire aussi que notre patrimoine progressivement prend sa place sur les grands médias et c'est heureux ! Voilà merci à vous tous.

**M. le Président** – Merci pour cette présentation. C'est vrai que l'on voit de plus en plus notre patrimoine qui rayonne au niveau national et la villa Perrusson est un bel exemple qui attire les médias nationaux et on espère que cela va continuer avec les travaux qui sont en cours et qui vont rendre la villa Perrusson encore plus attractive au-delà des jardins. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ?

**M. Jean-François JAUNET** – Oui moi, je veux bien ; Jean-François.

**M. le Président** – Jean-François JAUNET demande la parole. Oui.

**M. Jean-François JAUNET** – Je crois que c'est un signal effectivement important cette gratuité sur les sites du patrimoine de la communauté et donc c'est un signal pour montrer que le tourisme, en cette période un peu trouble, sera sans doute plus local. A la mairie de Gévelard, à la commune, on a voté il y a 2 jours en conseil municipal la gratuité aussi du Centre d'interprétation de la ligne de démarcation. Je crois que, dans un souci de cohérence, c'est bien qu'on puisse avoir sur le territoire cette gratuité en cette période de dé-confinement.

**M. le Président** – Oui c'est vrai, il faut essayer d'être à peu près sur la même ligne quand on peut. Après je comprends que certains musées qui ne sont pas forcément aidés par la communauté mais par la commune, comme les associations, ne puissent pas faire la gratuité. Exemple, l'Académie François Bourdon décide de la gratuité dans un premier temps sans se prononcer sur la gratuité sur tout l'été mais en tout cas avec la volonté de le faire. Mais c'est bien que, dans les communes où il y a un patrimoine comme à Gévelard par exemple, si c'est possible effectivement, la gratuité puisse être faite compte tenu des circonstances d'un public local qui va forcément beaucoup plus rester sur le territoire pendant ses vacances d'été et aussi trouvera une offre sans doute plus réduite avec forcément des animations qui seront différentes voire même reportées ou annulées. Donc tout ce qui peut être maintenu doit l'être avec une accessibilité maximum et c'est ce que nous essayons de faire sur le territoire communautaire les uns ou les autres. Voilà, est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? (M. le Président procède à l'appel)

Je vous remercie. Ces 3 délibérations sont adoptées.

*Le conseil décide :*

- *D'adopter l'instauration de la gratuité permettant l'accès libre au Musée de l'Homme et de l'Industrie et à la Villa Perrusson durant l'ouverture partielle du mois de juin 2020 ;*
- *D'autoriser Monsieur le président à reconduire la gratuité selon l'évolution du contexte de crise sanitaire et économique pour les mois de Juillet et Août 2020, le cas échéant ;*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite de partenariat liant l'Ecomusée Creusot Montceau à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot Montceau et à l'Académie François Bourdon.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 71 votants (dont 5 pouvoirs)*

*Le conseil décide :*

- *D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du Musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique de la Villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :*

<b>Désignations</b>	<b>Prix de vente</b>
<i>Ouvrages</i>	
"Visiter et Comprendre -Ecomusée Creusot Montceau"	23 €
Coloriage Train	3 €
Gommettes Animaux jardins	6,90 €
Juliette jardine	5,50 €
Comptines du jardin	4 €
Autocollants animaux jardin	5 €
Livre-puzzle Au jardin	8,90 €
<i>Produits dérivés</i>	
Timbres	0,88 €
Xylogravures Locomotive	16 €
Stylos Ecomusée Creusot-Montceau	2,50 €
Sachet de graines	4 €
Set de crayons de couleur	3,50 €
Mug Villa Perrusson	7 €

Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.  
 Nombre de votants : 71 votants (dont 5 pouvoirs)

Le conseil décide :

- D'adopter les tarifs pour la cession de droits de reproduction de documents de l'Ecomusée Creusot Montceau à des tiers, tels que mentionnés ci-après :

Edition de livres : tarifs pour la reproduction d'une image

	édition papier seule ou papier et numérique					édition numérique seule	
	tarifs proposés en fonction tirage					diffusion public restreint	diffusion grand public
	inférieur / égal à 500	501 à 2500	2501 à 5000	5001 à 15000	15001 et plus		
1/8 page	10 €	15 €	25 €	50 €	95 €	15 €	50 €
1/4 page					105 €		
1/2 page		20 €	30 €	60 €	110 €	20 €	60 €
3/4 page					117 €		
pleine page		25 €	50 €	95 €	120 €	30 €	95 €
double page					170 €	35 €	
4è de couverture					170 €	45 €	
1è de couverture					30 €	70 €	

Utilisation d'une image dans un film : tarifs pour la reproduction d'une image

support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	25 €
support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)	50 €
support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)	95 €
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint	25 €
diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public	95 €
diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité	15 €
diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité	gratuit
diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant	95 €

Utilisation de documents audio : coût par minute utile

support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)	15 €
---	------

<i>support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)</i>	30 €
<i>support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)</i>	50 €
<i>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint</i>	15 €
<i>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public</i>	50 €
<i>diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité</i>	10 €
<i>diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité</i>	gratuit
<i>diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant</i>	50 €

*Utilisation de documents audiovisuels : coût par minute utile*

<i>support physique destiné à être vendu (moins de 2500 exemplaires)</i>	75 €
<i>support physique destiné à être vendu (entre 2501 et 5000 exemplaires)</i>	120 €
<i>support physique destiné à être vendu (5001 exemplaires et plus)</i>	230 €
<i>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion public restreint</i>	75 €
<i>diffusion numérique destinée à être vendue - diffusion grand public</i>	230 €
<i>diffusion numérique gratuite ou chaîne de télévision publique avec publicité</i>	40 €
<i>diffusion numérique, physique ou chaîne de télévision publique gratuite et sans publicité</i>	gratuit
<i>diffusion Internet ou chaîne de télévision payante / sur abonnement payant</i>	230 €

*Cas de gratuité :*

- *Utilisation non commerciale de l'image, du son ou de la vidéo (ouvrage distribué gratuitement, reproduction dans une exposition...)*
- *Publication générant de la publicité pour l'Ecomusée ou la Communauté urbaine*
- *Demandes des partenaires directs*
- *Demandes des structures muséales*
- *Demandes de structures à but scientifique (universités...) dans le cadre des missions du musée*

*Concernant les crédits, est proposée la mention suivante : « © Ecomusée Creusot Montceau / (nom du photographe) », qui viendrait remplacer celle utilisée actuellement : « © CUCM, service Ecomusée, cliché (nom du photographe) ».*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.  
Nombre de votants : 71 votants (dont 5 pouvoirs)*

## **VI - DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **1. Services publics assainissement - Approbation du zonage d'assainissement collectif et non collectif**

**M. le Président** – Nous allons aborder le dernier sujet sur le chapitre développement durable avec la présentation de la délibération qui concerne l'approbation du zonage d'assainissement présentée par Sylvie LECOEUR.

**Mme Sylvie LECOEUR** – Oui Président. Alors, pour une fois, ce n'est pas Daniel qui fera la fermeture. Donc une question qui est complémentaire à la question du PLU effectivement mais pas seulement. Donc il est fait obligation aux collectivités portant la compétence assainissement de réaliser sur leur territoire un zonage de l'assainissement. Perreuil et Essertenne ne sont pas comprises dans ce zonage puisque cela ne concerne que 32 communes. Pour Perreuil et Essertenne, la compétence est exercée par le SMEMAC puisque, quand elles ont été intégrées, c'était le SMEMAC qui gérait. Donc le document a pour vocation de délimiter les zones desservies pour l'assainissement collectif et les zones du territoire où un système d'assainissement autonome doit être mis en place par les propriétaires, la communauté devant en assurer le contrôle. Donc le projet qui vous est proposé a fait l'objet d'une enquête publique qui n'a donné lieu qu'à quelques remarques qui sont à la marge. L'enquête publique a été réalisée en parallèle de celle du PLUiH, ce qui permet de soumettre les deux documents conjointement à l'approbation des élus. En effet, ce zonage doit être annexé au projet donc, de fait, puisqu'il a une cohérence entre ces deux documents avec la prise en compte des enjeux liés à l'assainissement dans la planification urbaine et dans les opérations d'aménagement et de construction. Le précédent zonage qui datait lui de 2011 a nécessité une mise à jour qui a permis d'intégrer d'une part les secteurs qui ont bénéficié de l'assainissement collectif, les territoires des nouvelles communes et de définir les secteurs qui seront éligibles eux à un raccordement futur en prenant en compte, bien sûr, les principes d'urbanisation qui sont définis dans le nouveau PLU et les contraintes techniques ou environnementales qui sont liées au traitement des eaux usées. Donc je voudrais ajouter que les diagnostics et investigations effectués dans le cadre du schéma directeur d'assainissement qui sont déjà en phase d'achèvement confirment bien la nécessité de limiter les extensions de réseaux pour permettre de faire face au programme de travaux qui sera, j'en ai parlé déjà en bureau, très, très important et indispensable à la mise en conformité des principaux systèmes d'assainissement déjà avec un montant très, très important uniquement pour ces principaux systèmes, j'insiste. Donc, il vous est proposé ce soir d'approuver le zonage d'assainissement dont vous avez les détails, commune par commune, si vous avez réussi à les télécharger, moi j'ai eu du mal à le faire avec les annexes. Vous pouvez, Mesdames et Messieurs les Maires, les consulter et poser certainement des questions au service d'assainissement. Voilà merci de votre attention. Je passe la parole au Président pour le vote.

**M. le Président** – Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole avant mise aux voix ? Je n'en vois pas, je n'en entends pas donc je passe aux votes.

(M. le Président procède à l'appel)

Merci.

*Le conseil décide :*

- *D'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées précisant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif sur le périmètre de compétence de la communauté urbaine.*

*Observations : Scrutin public. Adoption à l'unanimité.*

*Nombre de votants : 67 votants (dont 5 pouvoirs)*

**M. le Président** –Et bien nous sommes arrivés au terme de ce conseil de communauté puisqu'il n'y a pas de questions diverses. Il me reste à remercier les services qui ont travaillé de manière efficace, intelligente, pragmatique et dans un cadre réglementaire pour que ce conseil puisse se tenir, je le rappelle, dans ces conditions. Nous sommes, en état d'urgence, ce qui ne nous permet pas forcément de réunir le nombre de conseillers, en tout cas en respectant les distances. Je remarque qu'il est 21h50, que nous avons commencé notre conseil à 19h15, que nous sommes dans la normalité de

ce que sont les conseils de communauté pour ceux qui ont l'habitude d'y siéger. Je rappelle que la normalité, il y a quelques années de ça, pour ceux qui y étaient déjà, c'était qu'on finisse à 23h30, ou minuit voire même plus sur un conseil communautaire en présentiel et non pas en visioconférence. Donc ce soir, nous finissons quand même à une heure raisonnable, je dis ça pour ceux qui s'inquiétaient et qui avaient peur de rentrer à 23h30 chez eux, mais bon, quand on est un élu, il faut savoir finir tard parfois et on ne compte pas ses heures. Donc vous aurez l'occasion, pour ceux qui arrivent, de constater que nous aurons un conseil d'installation le 16 juillet - je l'espère en tout cas - de manière présentielle. J'espère que ce conseil en visioconférence sera le premier et peut-être le dernier car les conditions ne sont pas toujours évidentes. Il me reste à remercier quand même les 5 élus qui ont siégé avec nous et qui ne pouvaient pas voter mais qui faisaient partie du bureau et dont c'est le dernier conseil vraisemblablement, je prends toujours des réserves maintenant : Philippe BAUMEL, Sylvie LECOEUR, Jean-Marc HIPPOLYTE, Pierre-Etienne GRAFFARD et Olivier PERRET. Il me reste à vous souhaiter bien entendu une bonne fin de soirée. Vous allez être pour la plupart chez vous beaucoup plus tôt que d'habitude puisque vous êtes déjà chez vous et ça c'est aussi un avantage ! Et puis prenez soin de vous. A très bientôt en tout cas.

La séance est levée à 21h55

**Le secrétaire de séance**

Lionel DUPARAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duparay', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.